



En réaction aux massacres israéliens à Gaza, des députés du Parlement Européen exhortent l'UE à revoir son Accord d'Association avec Israël

Description

4 avril 2019

Des députés du Parlement Européen de différents partis politiques ont envoyé une lettre à la haute représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, l'exhortant à revoir l'Accord d'Association EU-Israël.

La lettre rappelle les conclusions du récent rapport de la Commission d'Enquête Indépendante de l'ONU qui affirme qu'Israël aurait commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant les manifestations de la Grande Marche du Retour dans la Bande de Gaza assiégée.

Lors des manifestations de masse, qui ont lieu à Gaza depuis le 30 Mars [2018], plus de 6 000 manifestants non-armés ont été touchés par balle par des tireurs armés militaires, des dizaines de Palestiniens ont été tués, plus de 14 000 ont été blessés. Dans le cadre des manifestations de la Grande Marche du Retour dans la Bande de Gaza, des soignants, des bénévoles de santé, des ambulances et des structures sanitaires ont été victimes d'attaques intenses de la part des forces de sécurité israéliennes malgré l'usage systématique de moyens visibles d'identification. Cela explique la lettre.

Nous considérons que l'UE et sa haute représentante doivent prendre leurs responsabilités en apportant une protection internationale aux citoyens palestiniens dans chaque centimètre carré de la Palestine occupée et en ouvrant une enquête sur ces potentiels crimes de l'armée israélienne. Nous demandons ce que l'UE ouvre une enquête dans ce sens afin de revoir l'Accord d'Association et sa conformité aux droits humains et aux principes démocratiques. Ils déclarent les députés européens.

Pour lire la lettre en entier et la liste des signataires, cliquez [ici](#)

PARLEMENT EUROPÉEN

Ms. Federica Mogherini

Haute représentante de l'UE

pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

Vice-Présidente de la Commission Européenne,

Bruxelles, 2 Avril 2019,

Objet : La protection des personnels, véhicules et structures de santé à Gaza et le dernier rapport des Nations Unies suggérant qu'Israël a commis des crimes contre l'humanité en réponse aux manifestations de Gaza en 2018

Chère haute représentante Federica Mogherini, lors des manifestations de masse, qui ont lieu à Gaza depuis le 30 Mars [2018], plus de 6 000 manifestants non-armés ont été touchés par balle par des tireurs d'armes militaires, des dizaines de Palestiniens ont été tués, plus de 14 000 ont été blessés alors que le système de santé, déjà dans un état déplorable, est sur le point de craquer.

Dans le cadre des manifestations de la Grande Marche du Retour dans la Bande de Gaza, des soignants, des bénévoles de la santé, des ambulances et des structures sanitaires ont été victimes d'attaques intenses de la part des forces de sécurité israéliennes malgré l'usage systématique de moyens visibles d'identification. Ces attaques représentent de graves violations du Droit International Humanitaire et de la Quatrième Convention de Genève (1949).

L'Union Européenne et Israël ont signé un Accord d'Association dans lequel il est clairement stipulé dans l'article 2 que : « les relations entre les Parties doivent être basées sur le respect des droits humains et les principes démocratiques, ce qui guide leur politique interne et internationale et constitue un élément essentiel de cet Accord ». Israël continue de manquer à son devoir, qui est de respecter et de protéger le personnel, les structures et les véhicules de santé, ce qui constitue une violation du droit.

Le maintien de l'AA entre UE et Israël malgré les violations israéliennes de l'article 2 laisse penser à Israël que ses attaques contre le personnel et les infrastructures médicales et les civils non-armés en général, sont tolérées et qu'elles n'engendreront aucune conséquences sur ses relations avec l'UE.

D'autre part, l'Union Européenne a suspendu ces dernières années des accords d'association et a appliqué des mesures restrictives à des États quand elle jugeait que ceux-ci violaient les droits humains et le droit international.

Nous, soussignés, voulons savoir si la Commission Européenne a pris les mesures nécessaires afin d'évaluer si Israël respecte les droits humains internationaux, ceci afin d'être pleinement conformes à l'article 2 de l'AA.

En outre, selon le rapport des Nations Unies, des preuves suggèrent qu'Israël a commis des crimes contre l'humanité en réponse aux manifestations à Gaza, alors que des snipers visaient des personnes que l'on pouvait clairement identifier comme des enfants, du personnel de santé et des journalistes

La commission de l'ONU a de bonnes raisons de croire que les snipers israéliens ont tiré sur des journalistes, du personnel de santé, des enfants et des handicapés tout en sachant qu'ils étaient clairement identifiables comme tels. Le mandat de cette commission est d'identifier ceux qu'elle pense être responsables de ces violations et prévoit de remettre un dossier confidentiel avec ces informations à Michele Bachelet, la haute commissaire aux droits humains à l'ONU, qui pourrait le remettre à la Cour Pénale Internationale (CPI) et aux autorités nationales.

Nous considérons que l'UE et sa haute représentation doivent prendre leurs responsabilités en apportant une protection internationale aux citoyens palestiniens dans chaque centimètre carré de la Palestine occupée et en ouvrant une enquête sur ces potentiels crimes de l'armée israélienne. Nous demandons à ce que l'UE ouvre une enquête dans ce sens afin de revoir l'Accord d'Association et sa conformité aux droits humains et aux principes démocratiques.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués,

- 1.LE HYARIC Patrick (FRANCE)
- 2.VERGIAT Marie-Christine (FRANCE)
- 3.VALLINA Angela (SPAIN)
- 4.BENITO Xabier (SPAIN)
- 5.GONZALEZ Tania (SPAIN)
- 6.SYLIKOTIS Neoklis (CYPRUS)
- 7.URBAN Miguel (SPAIN)
- 8.FERREIRA Joao (PORTUGAL)
- 9.COUSO Javier (SPAIN)
- 10.MATIAS Marisa (PORTUGAL)
- 11.ALBOL Marina (SPAIN)
- 12.COFFERATI Sergio(ITALY)
- 13.STAES BART(BELGIUM)
- 14.VIEGAS Miguel(PORTUGAL)
- 15.PIMENTA LOPEZ Joao (PORTUGAL)
- 16.SPINELLI Barbara (ITALY)

- 17.BOYLAN Lynn (IRELAND)
- 18.LOPEZ Paloma (SPAIN)
- 19.SAKORAFSA Sofia (GREECE)
- 20.ANDERSON Martina (NORTHERN IRELAND)
- 21.HADGIGEORGIOU Takis (CYPRUS)
- 22.MINEUR Anne-Marie (HOLLAND)
- 23.SENRA Lidia (SPAIN)
- 24.SANCHEZ CALDENTEY Lola (SPAIN)
- 25.WARD Julie(UNITED KINGDOM)
- 26.DE JONG Denis (HOLLAND)
- 27.AUKEN Magrete (SWEDEN)
- 28.TORRES EstefanÃa (SPAIN)
- 29.ECK Stefan (GERMANY)
- 30.OMARJEE Younous (FRANCE)
- 31.PAPADIMOULIS Dimitrios (GREECE)
- 32.KUNEVA Kostadinka (GREECE)
- 33.KOULOUGLOU Stelios (GREECE)
- 34.ZIMMER Gabi (GERMANY)
- 35.FORENZA Eleonora (ITALY)
- 36.VIEU Marie-Pierre (FRANCE)
- 37.KYLLONEN Merja (FINLAND)
- 38.BJORK Malin (SWEDEN)
- 39.GOMES Ana Maria(PORTUGAL)
- 40.MARTIN Edouard (FRANCE)
- 41.CARTHY Matt(IRELAND)
- 42.NI RIADA Liadh(IRELAND)

CC:

- Ambassador Fernando Gentilini, MENA Managing Director, EEAS
- Ambassador Susanna Terstal, Special Representative for the MEPP
- Ambassador Emanuele Giaufret, Head of the EU Delegation to Israel
- Ambassador Ralph Tarraf, EU Representative to the West Bank, Gaza Strip, UNRWA

Traduction : LG pour l'Agence Média Palestine
Source : [ECCP Palestine](#)

date création
2019/04/04